

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 29 (1992)

**Heft:** 1078

**Rubrik:** Courier

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

NESTLÉ

# Doubler le chiffre d'affaires

Pier Luigi Giovannini

Economiste

Nestlé a ces dernières semaines alimenté les rubriques économique, boursière et judiciaire par son OPA sur les eaux minérales Perrier. Le public assiste, lui, à une gigantesque partie de Monopoly. Ce n'est pas la première fois. Souvenons-nous de la bataille gagnée finalement par Nestlé pour la reprise de Rowntree. Il s'agissait alors d'une bataille entre deux grandes entreprises suisses, Jacobs-Suchard et Nestlé, ou plutôt entre deux grands personnages de l'économie suisse, MM. Jacobs et Maucher. Résultat de cette première course: Jacobs avait gagné 500 millions de francs sur le dos des actionnaires de Nestlé. Aujourd'hui, la course est en train de se terminer entre Maucher et un autre grand, Agnelli. Le prix d'acquisition de Perrier n'est pas encore connu. Mais une fois de plus, ce sont les anciens actionnaires et surtout ceux qui sont entrés dans le jeu qui vont gagner au détriment, à court terme en tous les cas, des actionnaires de Nestlé. Pourquoi? D'un côté les entreprises «victimes» d'une offre publique d'achat qui ne se laissent tenter qu'à un prix fort, jouant habilement entre les grands susceptibles de les acheter. D'un autre côté des entreprises aux ambitions énormes. Nestlé par exemple entend doubler son chiffre d'affaires dans les huit prochaines années. Ne pouvant atteindre ce résultat par la voie de la croissance interne, elle le fait en rachetant des entreprises, soit pour étendre un secteur d'activité ancien, soit pour entrer dans de nouveaux secteurs. La stratégie de Nestlé semble limpide: équilibrer les marchés nationaux. Après la grande reprise de Carnation aux Etats-Unis, Nestlé se devait de rééquilibrer ses marchés en menant des opérations dans le deuxième marché mondial, l'Europe. Deuxième élément de la stratégie: déve-

lopper ses activités de producteur dans la branche alimentaire: les eaux minérales entrent dans ce segment et ont un grand avenir quand on sait les problèmes d'approvisionnement en eau propre à la consommation et les capacités du marketing de convaincre les consommateurs. Troisième élément de la stratégie: développer des produits qui entrent dans les mêmes circuits de distribution: café, cacao, produits laitiers, chocolats et eaux minérales sont vendus dans les mêmes points de vente. Pour conquérir de nouveaux canaux de distribution ou surtout atteindre le public directement, Nestlé a récemment conclu un accord avec Coca-Cola, qui détient un immense réseau de distributeurs automatiques de boissons. Mais Nestlé a-t-elle les moyens de sa politique? Sur le plan financier, certaine-

ment. Elle détient en permanence entre 4 et 8 milliards de réserves, c'est-à-dire des liquidités rapidement mobilisables. Ce trésor de guerre est constitué en partie par le fait que Nestlé distribue moins du tiers du bénéfice réalisé à ses actionnaires. Sur le plan du management, la situation est différente: selon un ancien membre du conseil d'administration, Nestlé souffre de consanguinité. On entre chez Nestlé comme en religion. On n'en sort donc pas. Vevey est loin des courants qui animent le monde. Le résultat en est aujourd'hui une difficulté manifeste à aborder les controverses de notre temps, par exemples les relations syndicales. Enfin, Nestlé s'est laissé charmer par un être charmant, Helmut Maucher, qui détient aujourd'hui tous les pouvoirs. Il mène, dit-on, habilement son bateau, mais un peu seul. La succession n'est pas prête. Et surtout un immense navire comme Nestlé ne se laisse pas forcément diriger longtemps par un seul capitaine, fût-il le plus habile des navigateurs. ■

COURRIER

## L'Europe à petits pas

**A propos de l'article «Le Conseil du Léman nous mène en bateau» (DP n° 1076).**

1. La conférence de presse à laquelle se réfère l'article n'était nullement organisée par le Conseil du Léman mais par «Sion Expo» qui en a fixé le cadre et qui nous y a conviés. (...)
2. Le secrétariat du Conseil du Léman a fait un effort particulier pour informer les médias en élaborant un dossier de presse complet sur ses objectifs, sa structure, l'état de ses activités ainsi que sur le programme mis sur pied à l'occasion de «Sion Expo». Chaque entité était représentée par un correspondant en mesure de répondre aux questions des journalistes. (...) Il est désolant que vous tourniez ces efforts de transparence et de communication en dérision. Nous nous consolons toutefois en constatant que vous êtes le seul à le faire et que l'écho général de cette séance était positif.

3. Si vous croyez sérieusement que les hommes politiques qui animent les Conseil du Léman ne sont pas conscients des possibilités d'action et surtout des limites d'une telle organisation, vous péchez par naïveté. Ceci dit, le Conseil du Léman tend à des actions, modestes certes, mais

concrètes, telle la réhabilitation de la ligne ferroviaire sud-Léman pour laquelle il a investi plus d'un million et demi de francs suisses en 1991 ou la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire «Infoplan» pour toute la zone lémanique. (...)

4. L'Europe, qu'elle vienne de Bruxelles ou des régions, est à la mode, nous en convenons. Et même si elle est parfois un peu «tarte à la crème», elle n'en reste pas moins une affaire compliquée nécessitant encore un grand effort d'information auprès d'une opinion publique plutôt désécurisée face à cette difficile question. Votre article «boulevardesque» a sûrement amusé la galerie. Ce serait de bonne guerre s'il ne contribuait pas à augmenter la confusion populaire autour de la question européenne. C'est d'ailleurs au seul titre du respect de vos lecteurs qu'il mérite une réponse.

Raymond Loretan,  
secrétariat du Conseil du Léman

(ré.) Nous apprenons à la lecture de cette lettre que l'invitation émanait de Sion-expo. Pour le reste, nous maintenons notre appréciation quant à cette conférence de presse et au Conseil du Léman.

## ici et là

Congrès sur le thème de la déviance, organisé par la Société suisse de sociologie les 8 et 9 octobre 1992. Les organisateurs souhaitent ouvrir ce débat aux non-sociologues qui souhaitent y assister ou y faire une communication. Programme et renseignements: EESP, Congrès de la SSS, case postale 70, 1000 Lausanne 24, tél.: 021/653 43 71 (Martial Gottraux).